unine
Université de Neuchâtel
Faculté de droit

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Office fédéral de l'environnement OFEV

KWL Konferenz für Wald, Wildtiere und Landschaft
CFP Conférence pour la forêt, la faune et le paysage
CFP Conferenza per la foresta, la fauna e il paesaggio

KVU CCE CCA

14 septembre 2027 – Université de Neuchâtel

OPAM – Prévention des accidents majeurs, risques et aménagement du territoire

La Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) visent à protéger la population et l'environnement contre les accidents majeurs. Le cours présente le régime juridique applicable, son évolution et sa mise en œuvre concrète, avec un accent particulier sur l'évaluation du risque et la coordination avec l'aménagement du territoire. Les problématiques seront examinées sous les regards complémentaires du juriste, de l'autorité d'exécution et de l'exploitant.

De quoi s'agit-il ?

La prévention des accidents majeurs repose sur un système progressif : mesures de sécurité, rapport succinct, étude de risque et, si nécessaire, mesures supplémentaires. L'évolution de l'environnement d'une installation, notamment la densification, peut toutefois modifier le risque et soulever des questions délicates de coordination entre exploitants, autorités et porteurs de projets.

Objectifs de la formation

À l'issue du cours, les participantes et participants :

- connaissent la structure et les principaux mécanismes de l'OPAM ;
- comprennent le processus d'évaluation et de réexamen du risque ;
- peuvent identifier les enjeux liés à la planification et aux projets de construction à proximité d'installations soumises à l'OPAM ;
- connaissent la pratique des autorités et les difficultés rencontrées par les exploitants ;
- sont informés des développements récents de la pratique et de la jurisprudence.

Contenu du cours

- Art. 10 LPE et OPAM : notions, structure et régime de protection
- Obligations du détenteur et rôle des autorités
- Rapport succinct, étude de risque et appréciation du risque
- Réexamen et évolution du risque
- OPAM, planification, constructions et densification
- Pratique cantonale et coordination entre les acteurs
- Gazoducs : screening, mesures de réduction du risque et contraintes pour l'exploitant
- Jurisprudence récente et cas pratiques

(Ce cours ne traite pas des principes de base et des instruments du droit de l'environnement)

Public visé

Le cours s'adresse à toutes celles et ceux qui sont confrontés ou intéressés par les questions du droit de la protection contre les accidents majeurs.
Il vise notamment les collaboratrices et collaborateurs des administrations communales, cantonales et fédérales, les exploitants d'installations soumises à l'OPAM, les ingénieurs, urbanistes et architectes ainsi que les juristes et avocats confrontés aux problématiques d'accidents majeurs.

Intervenants

Dr Jean-Michel Brahier
Professeur titulaire à l'Université de Fribourg ; avocat associé, Brahier Magnin Avocats SA, Fribourg
Doctorat en droit

Gilles Guignard
Collaborateur scientifique, Section EIE, sols et sécurité des installations, Service de l'environnement de l'État de Fribourg
Président du Groupe de coordination pour la prévention des accidents majeurs (GROPAM)

Fabrice Volluz
Responsable Section Infrastructures, Gaznat SA

Dre Valérie Wyssbrod
Direction de la formation continue en droit de l'environnement, Chargée d'enseignement dans le Master en conservation de la biodiversité, Université de Neuchâtel
Doctorat en droit, Master en sciences humaines et sociales (communication, journalisme/sociologie/psychologie)

Formation continue en droit de l'environnement – Université de Neuchâtel, Av. du 1er-Mars 26, 2000 Neuchâtel
Email : environnement.droit@unine.ch – Tel. 032 718 12 22

14 septembre 2027 – Université de Neuchâtel

OPAM – Prévention des accidents majeurs, risques et aménagement du territoire

Université de Neuchâtel, Av. du Premier-mars 26, 2000 Neuchâtel

Programme

08h45	Accueil et café
09h15	**Bienvenue et présentations** V. Wyssbrod
	Cadre légal et régime de protection : structure et mécanismes de l'OPAM J-M. Brahier
	Mise en œuvre de l'OPAM : rôle du GROPAM, coordination entre autorités et traitement des dossiers G. Guignard
Pause 20 min.	
	Planification et constructions à proximité d'installations soumises à l'OPAM : densification, pesée des intérêts et cas pratiques G. Guignard
12h30	Pause repas
14h00	**Gazoducs et OPAM : évaluation du risque et mesures de sécurité** F. Volluz
	Gazoducs et densification : contraintes de l'exploitant, coordination et cas concrets F. Volluz
Pause 20 min.	
	Évolution du risque, coordination avec l'aménagement du territoire et jurisprudence récente J.-M. Brahier
17h30	**Fin du cours**

Finance d'inscription

La finance d'inscription comprend la participation au cours et le matériel, le repas de midi ainsi que les collations lors des pauses.

Module d'une journée

Prix :	CHF	690.-
Prix partenaires* :	CHF	640.-

** Les personnes liées à une institution ou une organisation partenaire (issues de l'OFEV, des services cantonaux membres de la CCE, CFP ou membre ADE ou VSA) bénéficient du prix partenaire.*

Attestation de participation

La participation à chaque module donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Contact et informations

Université de Neuchâtel
Faculté de droit
Formation continue en droit de l'environnement
Av. du 1er-Mars 26
2000 Neuchâtel

Tel. : 032 718 12 22
Email : environnement.droit@unine.ch

Inscription

Inscription en ligne

Email : environnement.droit@unine.ch
Infos : https://droitenvironnement.ch